

Les Labels Techniques

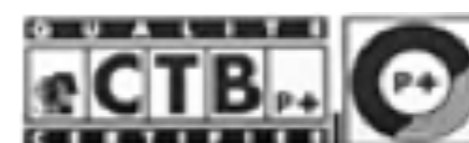
Une volonté de proposer des gammes de produits pour une « **PROTECTION ET UNE VALORISATION D'UN HABITAT DURABLE** » intégrant une protection de l'homme et de son environnement.



Des produits **ECOLABEL**, label européen qui certifie les produits qui respectent l'environnement et la santé, tout en garantissant d'excellentes performances



Des produits de traitement certifiés **CTBP+**, pour une efficacité biologique vérifiée, et la plus faible toxicité pour l'homme et l'environnement.



Des produits **NF environnement**, qui garantissent un impact moindre sur l'environnement, mais aussi un niveau de qualité technique et de performance garantie.



Des produits sans **NMP**, pour ne pas avoir de produits **CMR** (cancérigène, mutagène, Toxique pour la reproduction).



De plus en plus de produits pour un « engagement **HABITAT DURABLE** » avec des formules testées sur leur faible impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.



Étiquetage obligatoire des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils

Décret no 2011-321 du 23 mars 2011 par le **MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT.**

